

 <p>_AGGLO_ Étampois Sud-Essonne www.caese.fr</p>	<p>Communauté d'Agglomération de l'Étampois Sud-Essonne Extrait du registre des délibérations du conseil communautaire Conseil Communautaire du 25 mars 2024</p> <p><i>Rapporteur : Monsieur Eric MEYER</i></p>	<p>CA-DEL-2024- 021</p>
---	---	------------------------------------

Mise à jour de la convention d'adhésion au service commun d'instruction du droit des sols

L'an deux-mille-vingt-quatre, le 25 mars, le Conseil communautaire, dûment convoqué, s'est réuni à la Salle des fêtes de Méréville, à 19h00, sous la présidence de Monsieur Johann MITTELHAUSSER.

Nombre de conseillers en exercice : 75.

Conseillers présents physiquement : Mesdames et Messieurs Éric MEYER, Frédéricque SABOURIN-MICHEL, Patricia AMBROSIO-TADI, Johann MITTELHAUSSER, Dominique VAURY, Denis YANNOU, Nicolas ANDRÉ, Evelyne THOUEMENT, Dominique LEROUX, Patrice KOPACZ (suppléant de Frédéric GOUPIL), Marc HERREMAN, Michel MORICHON, Michel ROULAND, Jean-Louis CHANDELLIER, Xavier GUIOMAR, Geneviève MENNELET, Jérôme DESNOUE, Christian THIERRY, Thierry GUERIN, Camille BINET-DEZERT, Maryline COMMEIGNES, Gilbert DALLERAC, Elizabeth DELAGE, Mostefa GHENAÏM, Marie-Claude GIRARDEAU, Gérard HEBERT, Jean-Michel JOSSO, Patrick JULISSON, Maxime MARCELIN, Tarik MEZIANE, Joël NOLLEAU, Françoise PYBOT, Emmanuelle ROYERE, Virginie TARTARIN, Yvon BOUKAYA, Guy CROSNIER, Guy DESMURS, Jean-Pierre DUBOIS, Sylvie VASSET, Alain PERDIGEON, Alain MARTIN, Sabine LESPAGNOL, Angéline DARDENNE, Bernard DIONNET, Valérie MAUGARD, Sébastien DERACHE, Pierrick GARNIER, Lélia STADLER, Michaël MÉRIGOT, Evelyne HÉRON (suppléante de Carole MISSAULT), Fabien BIDAULT, Grégory COURTAS, Séverine RAMÉ, Huguette DENIS, Yves GAUCHER, Christelle DELOISON, Yves VILLATE, Stéphane DEMEULEMEESTER, Jean PERTHUIS (59).

Conseillers absents / excusé(e)s : Mesdames et Messieurs Cyril ROSSELL, Franck COENNE, Fouad EL M'KHANTER, Dramane KEÏTA, Paola LEROY, Kadiatou LY, Claude MASURE, Medhi MEJERI, Maïram SY (9),

Conseillers ayant donné procuration : Mesdames et Messieurs Sana AABIBOU (procuration à Françoise PYBOT), Mathieu HILLAIRE (procuration à Camille BINET-DEZERT), Franck MARLIN (procuration à Johann MITTELHAUSSER), Nathalie PABOUDJIAN (procuration à Joël NOLLEAU), Isabelle TRAN QUOC HUNG (procuration à Tarik MEZIANE), Daniel CIRET (procuration à Dominique LEROUX), Annie LEPAGE (procuration à Christelle DELOISON) (7),

Secrétaire de séance : Madame Sabine LESPAGNOL.

Le Conseil Communautaire, sur le rapport de Monsieur Johann MITTELHAUSSER,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'arrêté préfectoral n° 2019-PREF.DRCL/263 du 30 juillet 2019 portant modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de l'Etampois Sud-Essonne,

VU l'article L. 5211-4-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à la création par un établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre et une ou plusieurs de ses communes membres, de services communs chargés de l'exercice de missions fonctionnelles ou opérationnelles en dehors des compétences transférées,

VU l'avis du Comité technique en date du 7 avril 2022,

VU la délibération n°CA DEL 2022- 28 du 11 avril 2022 créant le service d'instruction du droit des sols

CONSIDÉRANT que l'article L. 5211-4-2 du CGCT prévoit qu'en dehors de toute compétence transférée, un EPCI à fiscalité propre et une ou plusieurs de ses communes membres peuvent se doter de services communs,

CONSIDÉRANT que les dispositions relatives à la mise en place de services communs permettent leur financement via l'attribution de compensation pour éviter la multiplication des écritures comptables,

CONSIDÉRANT la vocation de la Communauté d'agglomération d'être un outil au service de ses communes membres,

CONSIDÉRANT le bilan présenté en conférence des maires le 29 janvier 2024

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ À L'UNANIMITÉ,

APPROUVE la nouvelle convention d'adhésion au service commun d'instruction du droit des sols,

APPROUVE la possibilité pour une commune d'adhérer quel que soit le moment de l'année au service d'instruction du Droit des sols,

PRECISE que l'adhésion se fera selon le coût unitaire par habitant annuel pour une adhésion entre le 1er janvier et le 30 juin de l'année d'adhésion, ou selon ce même coût unitaire par habitant divisé par deux pour une adhésion entre le 1er juillet et le 31 décembre de l'adhésion.

PRECISE que les reconductions se feront de manière tacite au 1^{er} janvier chaque année.

AUTORISE Monsieur le Président de la CAESE à signer les conventions d'adhésion au service commun "Instruction du droit des sols" selon les fondements de l'article L 5211-4-2 du CGCT,

DIT que la présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Versailles ou d'un recours gracieux auprès de la CAESE, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra être déférée au tribunal administratif dans un délai de deux mois. Le Tribunal Administratif de Versailles peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible depuis le site internet : www.telerecours.fr.

Le Président de la Communauté d'Agglomération de l'Étampois Sud-Essonne est chargé d'exécuter la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que susdits et ont signé les membres présents.



Le Président,

Johann MITTELHAUSSER

Acte rendu exécutoire après transmission au contrôle de légalité le...